

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **36 (1910)**

Heft 18

PDF erstellt am: **23.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» bois se décompose d'ordinaire si vite. Le *chêne*, le *pin* et le *sapin* donnent lieu à des constatations identiques ».

Parmi les prospectus, réclames, etc., des fabricants de produits antiseptiques, je relève les renseignements suivants :

Pour le *carbolineum avenarius*, composé d'extraits de goudron et de créosote :

a) Une planche de sapin, placée dans un sol très humide et riche en humus, était complètement saine après 20 ans, tandis qu'un poteau de sapin, non imprégné, était complètement pourri après 5 ans.

b) Des échelas, pieux, clôtures de sapin, placés dans un jardin, sont intacts après 20 à 25 ans.

c) Des lattes de hêtre, provenant d'une clôture de jardin, peintes une seule fois avec du carbolineum avenarius chaud, sont encore intactes après 19 ans.

Pour le *microsol*, composé principalement de sulfate de cuivre auquel sont ajoutés ceux de soude et de chaux, de la silice, etc., il y a un grand nombre d'attestations, toujours pour des emplois de microsol à l'intérieur des maisons; seules, les recherches de M. *Henry* paraissent être les plus concluantes.

Pour l'*hylinite*, qui est un dérivé du fluor, M. *Henry*<sup>1</sup> nous rapporte que ce liquide incolore, inodore et inoffensif pour l'organisme humain, peut être appliqué dans des locaux habités; qu'il a le pouvoir de s'infiltrer à travers les pores du bois, dont il diminue la combustibilité.

5° *Conclusions*. — Jusqu'à mieux informés, et en attendant les résultats concluants avec l'*hylinite*, nous recommandons (avec M. *Henry*), pour protéger les bois en œuvre contre les attaques des champignons :

1° D'utiliser le *carbolineum avenarius*, chauffé de 60 à 80°, pour les parties les plus enfermées de la charpente et de la poutraison, ainsi que pour les pièces de bois exposées aux injures du temps, pour autant qu'elles ne sont pas à proximité immédiate de personnes, animaux, fruits, produits alimentaires, de fleurs et espaliers, qu'il incommoder et rend impropres à l'alimentation.

2° De traiter au *microsol*, inodore, toutes les pièces de bois et boiseries à placer à proximité des personnes, animaux, fruits, produits alimentaires, châssis de jardin et palissades de pêcheries ou qui doivent être recouvertes d'une couche de peinture. (A suivre).

### Concours pour l'élaboration des plans d'un bâtiment d'Ecole primaire à construire aux Planches-Montreux.

#### Rapport du jury.

Le jury, composé de M. Miauton, syndic des Planches M. Dupertuis, municipal, à Collonges; M. Chatelanat, docteur, à Veytaux; M. Bezencenet, architecte, à Lausanne; M. Bron, architecte cantonal, à Lausanne, et M. Maillard, architecte, à Vevey, s'est réuni au complet le lundi 20 juin 1910 dans la grande salle du Collège de Collonges, où les projets reçus sont exposés.

34 projets ont été remis à la Municipalité des Planches dans le délai fixé par le programme.

<sup>1</sup> E. Henry. — Essai en grand du Carbolineum avenarius, p. 8.

Ils sont numérotés dans l'ordre suivant :

N° 1 « Entre deux ». — N° 2 « Etoile ». — N° 3 « Pourquoi pas ». — N° 4 « Au plus strict ». — N° 5 « Gabi ». — N° 6 « Clarté ». — N° 7 « Juliette ». — N° 8 « Pax et labor ». — N° 9 « Progrès ». — N° 10 « deux Rez-de-chaussée ». — N° 11 « Timbre de 5 centimes ». — N° 12 « Marionnettes ». — N° 13 « Idéal ». — N° 14 « Juvenes ». — N° 15 « A B C ». — N° 16 « Coupe-bise ». — N° 17 « Cep ». — N° 18 « Trait-Planches ». — N° 19 « Pas de luxe ». — N° 20 « Trèfle vert ». — N° 21 « Sur nos monts ». — N° 22 « Gratuit et obligatoire ». — N° 23 « Triangle bleu ». — N° 24 « Loupiot ». — N° 25 « Marmousets ». — N° 26 « Ecole ». — N° 27 « Chillon ». — N° 28 « Ad hoc ». — N° 29 « Trèfle (blanc) ». — N° 30 « Jaman ». — N° 31 « Fatum ». — N° 32 « Allez comète ». — N° 33 « Ohé fanfans ». — N° 34 « Regardons vers l'avenir ».

Le jury procède ensuite à l'examen détaillé des projets.

Sont éliminés au 1<sup>er</sup> tour :

Nos 1 « Entre deux », 2 « Etoile », 3 « Pourquoi pas », 4 « Au plus strict », 9 « Progrès », 10 « deux Rez-de-chaussée », 12 « Marionnettes », 23 « Triangle bleu ».

Projets par trop défectueux soit comme disposition de plans, soit comme étude et rendu.

Sont éliminés aux 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> tours les projets suivants qui, tout en présentant de sérieuses qualités, ont cependant soit des dispositions de plans défectueuses, soit des façades critiquables, mais surtout pèchent par une mauvaise répartition des bâtiments sur le terrain, point auquel le jury attribue une importance majeure.

En voici une critique sommaire.

Éliminés au 2<sup>me</sup> tour :

N° 7 « Juliette ». — Mauvaise disposition des bâtiments sur le terrain, préaux trop petits et au nord, terrain réservé ménagé au midi au lieu du nord, vestibule d'entrée trop grand, trop d'importance au bâtiment de salle de gymnastique.

N° 8 « Pax et labor ». — Bâtiments mal disposés sur le terrain, préaux insuffisants, escalier trop important, façade manquant d'étude surtout le motif formant tourelle, corridors trop étroits, rendu soigné.

N° 11 « Timbre de 5 centimes ». — Disposition défectueuse des bâtiments sur le terrain, l'école masquerait vue et soleil au bâtiment communal, terrain disponible trop restreint et dans une position désavantageuse. Il eut été préférable de ménager ce terrain au nord. L'entrée de l'école à front de route est dangereuse à cause du tramway, façades mal étudiées comme toitures mais d'un dessin soigné.

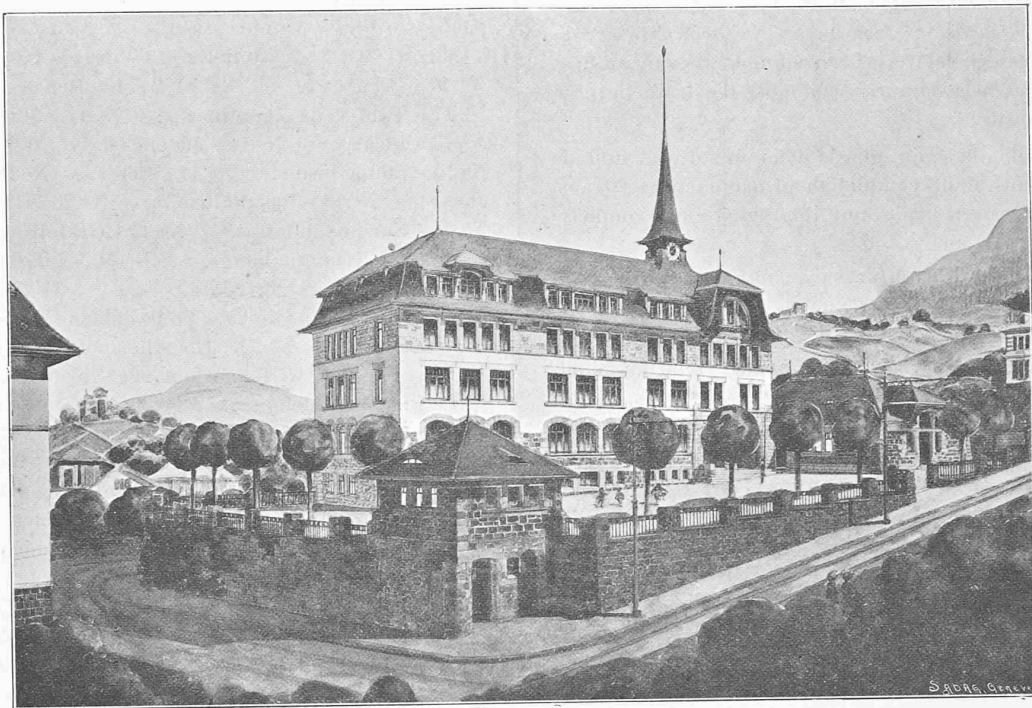
N° 13 « Idéal ». — Disposition des bâtiments sur le terrain défectueuse, reste trop peu de terrain disponible et dans une mauvaise situation. Beaucoup de place perdue pour corridors et vestiaires, bâtiment trop allongé, façades monotones.

N° 14 « Juvenes ». — Plan décousu, salle de gymnastique en sous-sol sous terrasse sans communication directe avec le préau et éloigné de la surveillance du concierge. Façades inadmissibles.

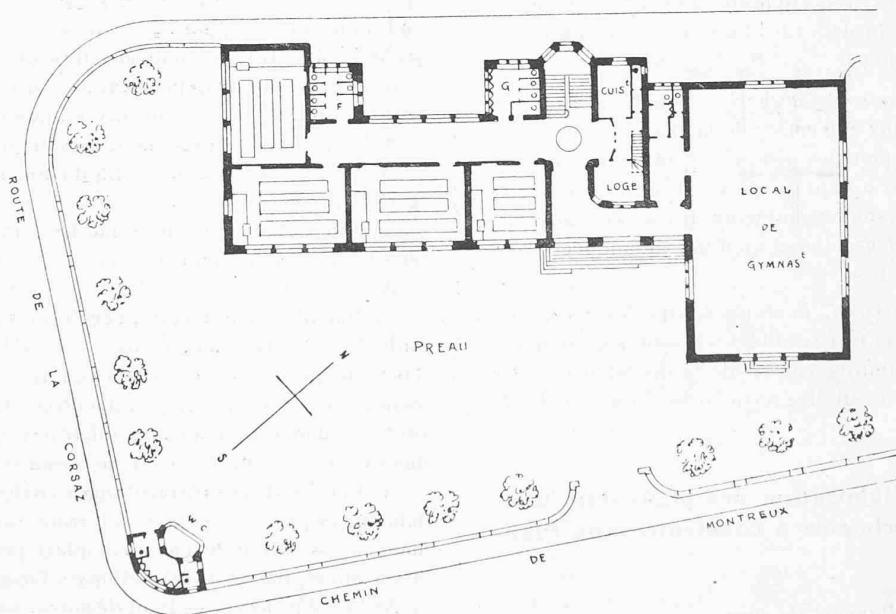
N° 15 « A B C ». — Mauvaise disposition des bâtiments sur le terrain, l'école masque la vue au bâtiment communal au nord, plan compliqué et défectueux, terrain réservé aux constructions futures mal placé, perspective joliment dessinée.

N° 16 « Coupe-bise ». — Salle de gymnastique empiétant trop sur le préau, entrée du bâtiment d'école ne correspondant pas directement avec l'escalier, décrochement inutile dans le plan, façades bien dessinées, coupes incomplètes.

## CONCOURS POUR UN BATIMENT D'ÉCOLE PRIMAIRE, AUX PLANCHES-MONTEUX



Perspective.



Plan du rez-de-chaussée.

2<sup>e</sup> prix : projet « Clarté », de MM. Rochat et Huguenin, architectes, à Montreux.

N<sup>o</sup> 19 « Pas de luxe ». — Entrée principale mal placée, les enfants doivent traverser tout le bâtiment pour la sortie sur le préau, escalier trop excentrique, gymnastique en sous-sol sous terrasse, cube élevé, façade principale trop conforme à la devise, jolie perspective, bien rendue.

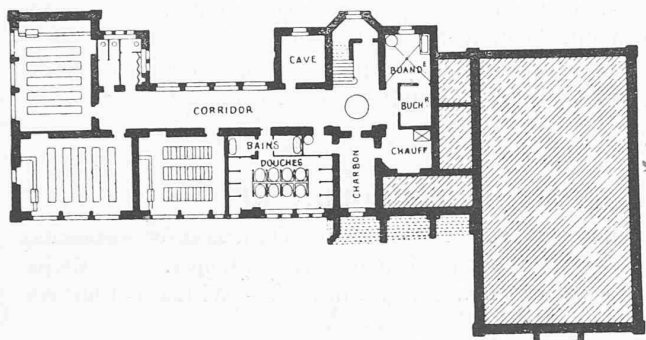
N<sup>o</sup> 20 « Trèfle (vert) ». — Disposition des bâtiments sur le terrain déficiente, terrain réservé trop restreint, raccordement entre la gymnastique et la salle d'école peu facile, plan

complicé, beaucoup de place perdue, corridor rez-de-chaussée mal éclairé, façades correctes.

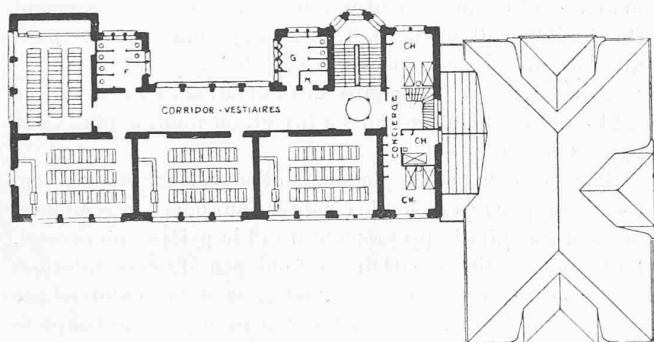
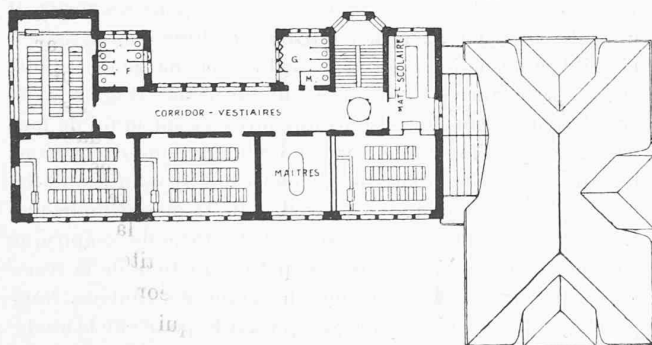
N<sup>o</sup> 22 « Gratuit et obligatoire ». — Bonne disposition des bâtiments sur le terrain, salle de gymnastique de forme déficiente avec vestiaire trop éloigné de l'entrée, escalier à deux paliers intermédiaires, regrettable : façades insuffisamment étudiées.

N<sup>o</sup> 28 « Ad hoc ». — Mauvaise disposition des bâtiments

CONCOURS POUR UN BATIMENT D'ÉCOLE PRIMAIRE,  
AUX PLANCHES-MONTEUX



Plan du sous-sol.

Plan du 1<sup>er</sup> étage.Plan du 2<sup>e</sup> étage.

2<sup>e</sup> prix : projet « Clarté », de MM. Rochat et Huguenin,  
architectes, à Montreux.

sur le terrain, salle de gymnastique trop rapprochée du bâtiment d'école, corridors trop larges, autrement bon plan, belle salle de dessin aux combles, bonnes façades, jolie perspective, rendu soigné.

N<sup>o</sup> 29 « Trèfle (blanc) ». — Bonnes façades, assez bon plan, mais mauvaise disposition des bâtiments sur le terrain, terrain réservé placé au sud, préau insuffisant, manque le plan des combles.

N<sup>o</sup> 32 « Allez comète ». — Salle de gymnastique en sous-sol sous terrasse, corridor du rez-de-chaussée trop peu éclairé, chambre pour maîtres et commission scolaire de grandeur insuffisante, salle pour matériel scolaire en sous-sol. Escalier trop grand et à deux paliers intermédiaires. Façades peu agréables surtout celle sur la route de la Corsaz.

(A suivre).

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Circulaire du Comité central aux membres.

Messieurs et chers Collègues,

Dans les archives de la Société suisse des ingénieurs et architectes se trouve un assez grand nombre de publications que nous sommes disposés à adresser gratuitement aux membres de notre Société, jusqu'à épuisement complet.

Il s'agit principalement des publications faites de 1900 à 1905, sous le titre :

Constructions suisses.

Voici plus exactement leurs sujets :

Livraison I : Planches 1-4 : Pont du chemin de fer sur l'Aar près Brougg. — Planches 5-6 : Pont de Nydeck sur l'Aar à Berne. — Planches 7-10 : Eglise de St-Urse à Soleure. — Planche 11 : Porte-cochère en fer forgé de l'Hôtel-Abbaye « Meise » Zurich.

Livraison II. Sommaire : (quelques exemplaires en français). Planches 12-16 : Hôtel de Ville à Lucerne. — Planche 17 : Maison d'un paysan dans le canton de St-Gall. — Planche 18 : Maison d'un paysan dans le canton de Berne. — Planches 19-21 : Forces motrices à Genève, usine de Chèvres.

Livraison III. Sommaire : (quelques exemplaires en français). Planches 22-25 : Nouvel hôtel des Postes, à Genève. — Planches 26-29 : Pont du chemin de fer sur le Rhin, près Eglisau. — Planche 30 : Vieux pont sur le Rhin, construit en bois, à Eglisau. — Planche 32 : Maison de campagne et grenier « Furten », à Sumiswald, canton de Berne. — Planche 31 : Maison « Gasser », à Lungern (Unterwalden).

Livraison IV : Planches 33-39 : Cathédrale à St-Gall. — Planches 40-41 : Musée historique à Berne.

Livraison V : Planches 42-51 : Maison à Zuoz (Engadine).

Nous donnerons en outre gratuitement aux membres de la Société :

1). Festschrift zur Feier des 50 jährigen Bestehens des Vereins von 24/25 Juli 1887, in Solothurn. (En allemand seulement.)

2). Normen zur Anfertigung von Ziegelsteinen, Zürich 1883. (En allemand seulement.)

3). Normes pour la nomenclature, la classification et l'essai des matériaux de constructions servant à la fabrication des mortiers et, plus spécialement, des mortiers hydrauliques. Zurich 1880 (le même, en allemand, 1883).

4). Règles normales pour une classification uniforme, la nomenclature et l'épreuve des matériaux de construction, fer et acier, 1883. (Le même en allemand.)

5). Einheitliche Nomenclatur und Classifikation von Bau und Konstruktionmaterialien, Eisen- und Stahl, Zürich 1883. (En allemand seulement.)

Nous invitons les membres des sections de la Société à profiter autant que possible de ces avantages.

Les demandes doivent être adressées au secrétariat de la S. S. I. A. à Zurich, Seidengasse 9.

Pour le Comité central de la S. S. I. A.,

Le Président :

G. NAVILLE.

Le Secrétaire :

A. HERRY.